

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022-2023



**VALHOR**  
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

# CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE DU VÉGÉTAL

**186 000**  
PROFESSIONNELS  
du végétal

au sein des  
**52 000**  
ENTREPRISES

réalisant  
**15**  
MILLIARDS €  
de chiffre d'affaires

## LA PRODUCTION

Plus de  
**2 900**  
ENTREPRISES

**1,4**  
MILLIARD €  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Plus de  
**16 500**  
EMPLOIS

(horticulteurs, pépiniéristes,  
semenciers)

## LA DISTRIBUTION ET LA COMMERCIALISATION

Près de  
**18 000**  
ENTREPRISES SPÉCIALISÉES

**7,5**  
MILLIARDS €  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

**56 000**  
EMPLOIS

(grossistes, jardineries, libres-  
services agricoles, fleuristes)  
auxquels s'ajoutent des magasins  
de la distribution non spécialisée et  
le commerce en ligne

## LE PAYSAGE

Plus de  
**31 000**  
ENTREPRISES

**6,6**  
MILLIARDS €  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

**113 500**  
EMPLOIS

(entrepreneurs du paysage,  
paysagistes concepteurs,  
engazonneurs, élagueurs...)

**Depuis le 13 août 1998, VALHOR**  
est reconnue par les pouvoirs publics  
comme l'Interprofession française  
de l'horticulture, de la fleuristerie  
et du paysage.

Elle rassemble les dix organisations  
professionnelles de l'amont à l'aval de la filière  
du végétal et représente une filière  
économique de premier plan dans les  
territoires avec quelque 186 000 professionnels  
au sein de 52 000 entreprises qui réalisent  
un chiffre d'affaires globalisé de 15 milliards  
d'euros.

## SES MISSIONS

Fédérer, écouter et soutenir les professionnels  
du végétal sur les sujets partagés au sein  
de la filière pour leur permettre d'accomplir  
les transitions rendues indispensables  
dans le respect des nécessaires équilibres  
économiques du marché.



RETRouvez le rapport  
d'activité en vidéo sur  
[valhor.fr](http://valhor.fr)



# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## SOMMAIRE

**3** **Le mot de la Présidente**

**4** **2022-2023 en images**

**9** **Programme d'actions**

**10** Développer le potentiel économique des entreprises

**18** Répondre aux enjeux sanitaires du végétal, améliorer la qualité des produits et l'offre de services

**26** Favoriser la connaissance de la production et du marché

**30** Promouvoir le végétal, le savoir-faire des professionnels, la richesse et l'excellence des métiers de la filière, et attirer de nouveaux talents

**40** Fédérer et renforcer le dialogue entre les organisations professionnelles

**48** **Dialoguer, décider, s'engager**

**52** **La force d'une filière et de ses actions collectives**

**54** **Merci à nos partenaires**



**C**e fut notre ambition : garder la filière du végétal dynamique alors que nous devions faire face à de nouvelles difficultés liées à l'inflation ou à l'insuffisance de la ressource en eau.

De juillet 2022 à juin 2023, l'Interprofession a travaillé sur des sujets qui préoccupent de nombreuses entreprises de la production horticole, du paysage et du commerce horticole.

Il s'est agi tout d'abord de la gestion de la ressource hydrique. L'implication de VALHOR au sein du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique a suscité l'organisation mi-octobre d'une table ronde « L'eau : trop, trop peu ! » qui a réuni les professionnels du végétal, les acteurs publics à l'écoute de l'hydrologue Emma Haziza. De surcroit, depuis le début de l'année, VALHOR apporte son soutien financier à des projets d'innovation menés par Plante & Cité et ASTREDHOR qui donneront aux professionnels des outils d'aide à une meilleure gestion de l'eau en production et des économies d'eau dans la gestion des espaces verts. Enfin, les démarches d'influence auprès des instances ministérielles et parlementaires se sont multipliées afin de limiter les contraintes que font peser les arrêtés préfectoraux en termes d'interdiction d'arrosage. C'est ainsi que la demande de VALHOR a été entendue par le ministre Christophe Béchu qui a accordé l'autorisation d'arroser les arbres de moins de deux ans et les potagers.

Parallèlement, la hausse des prix a commencé à peser significativement sur le pouvoir d'achat des Français. C'est pourquoi VALHOR a lancé dès l'automne 2022 une campagne de communication marquée par notre nouvelle identité et signée « Le végétal, c'est la vie ! » autour d'une saga familiale pour tous les métiers.

Toujours dynamique, notre filière anticipe. Nous sommes convaincus de devoir améliorer la performance environnementale des entreprises. VALHOR et l'éco-organisme A.D.I.VALOR œuvrent ainsi à la création d'une filière de recyclage des pots professionnels usagés en polypropylène, plus efficace et moins coûteuse que le dispositif qui serait imposé aux professionnels par la loi anti-gaspillage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

C'est aussi dans le domaine de la certification qu'il a fallu s'adapter. Pour donner suite à l'évolution de la Haute Valeur Environnementale, nous avons actualisé le Niveau 3 de notre certification environnementale Plante Bleue.

Enfin, depuis mars 2023, les groupements de producteurs de l'horticulture sont désormais reconnus en tant qu'« Organisation de Producteurs » et pourront bénéficier ainsi de soutiens financiers de la PAC. Cette demande, VALHOR l'avait portée depuis longtemps aux côtés des familles de la Production. Nous nous félicitons collectivement d'avoir été entendus.

Pour terminer, l'Interprofession a aussi la volonté de s'imposer dans le débat public :

- Pour convaincre les donneurs d'ordre que le végétal apporte des solutions aux problématiques urbaines, ce qu'affichent avec succès les Victoires du Paysage !
- Pour défendre les intérêts des professionnels sur les sujets liés à la santé du végétal et aux nouvelles contraintes réglementaires.
- Pour renforcer notre souveraineté végétale.

Plus que jamais, l'action interprofessionnelle est essentielle à la vitalité de la filière et des entreprises qui la composent.

**Catherine Muller** Présidente de VALHOR

# 2022-2023

## EN IMAGES

**14 > 20 août**

### International Horticulture Congress

VALHOR partenaire professionnel du Congrès mondial de l'horticulture à Angers.



**13 septembre**

### Salon du Végétal

Lancement du nouveau site internet de VALHOR et de « Mon Espace Pro ».



**19 octobre**

### Assemblée générale de VALHOR

Participation de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

**23 novembre**

### Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France

Aller à la rencontre des officiels grâce à l'opération bouquets de fleurs.

**8 décembre**

### **Victoires du Paysage**

Remise des prix de la 8<sup>e</sup> édition à Paris.



**25 janvier**

### **Salon IPM Essen**

Signature de la charte d'engagement pour une éco-conception des poteries horticoles plastiques favorisant leur recyclage.



**1<sup>er</sup> février**

### **Signature de la déclaration d'intention pour une gestion responsable et durable des pots horticoles usagés en plastique à usage professionnel**

Catherine Muller, Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR et les représentants des 9 fédérations professionnelles signataires.

# 2022-2023

## EN IMAGES

**1<sup>er</sup> mars**

### Échange avec le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

et mise en avant de la filière du végétal et de l'excellence des métiers par la confection en direct d'un bouquet par Benoît Barbin, champion de France des fleuristes, pour le ministre lors du Salon International de l'Agriculture.



**4 mai**

### Victoires du Paysage *in situ*

à l'invitation du Conseil départemental du Var, 10 lauréats PACA mis à l'honneur.



**31 mai**

### Déjeuner des métiers avec les parlementaires

pour échanger sur les priorités de la filière : solutions pour la végétalisation en ville, problématique de gestion de l'eau, commerce en période d'inflation.

**1<sup>er</sup> juin**

### **Signature d'une convention de partenariat avec GS1 France**

pour généraliser l'utilisation du Global Location Number (GLN), référence internationale pour l'identification numérique des entreprises, des entités et des lieux.



**9-18 juin**

### **Semaine de fleurs pour les abeilles**

Plus de 1 000 professionnels engagés pour la 7<sup>e</sup> édition.

**22 juin**

### **Signature de la charte nationale AMF-Citeo-Adelphe-VALHOR**

visant à favoriser l'éco-conception, la collecte et le recyclage des pots horticoles ménagers.



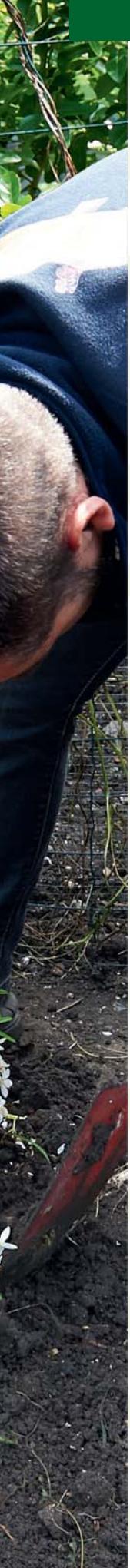
**C'est la force de notre programme d'actions, construit collectivement et pour trois ans, qui constitue autant de solutions pour rester compétitifs et répondre tant aux attentes des consommateurs qu'à celles des acteurs privés et publics.**



**Catherine Muller**

Présidente de VALHOR





# PROGRAMME D'ACTIONS

Développer  
le potentiel  
économique  
des entreprises



Répondre  
aux enjeux sanitaires  
du végétal, améliorer  
la qualité des produits  
et l'offre de services



Favoriser  
la connaissance  
de la production  
et du marché

Promouvoir  
le végétal,  
le savoir-faire  
des professionnels,  
la richesse des métiers  
de la filière et leur  
excellence, et attirer  
de nouveaux talents

Fédérer et renforcer  
le dialogue entre  
les organisations  
professionnelles



**Développer  
le potentiel économique  
des entreprises**



**Accompagner les entreprises dans leur développement économique en mettant à leur disposition des outils pour optimiser leurs méthodes de travail et pour s'adapter aux exigences environnementales et sociétales. Valoriser le travail des professionnels et rassurer le consommateur-citoyen sur la qualité et l'origine des produits avec la certification, la qualification et la labellisation des entreprises.**

## STRUCTURATION ET COMPÉTITIVITÉ

### Gestion du plastique dans la filière horticole

La filière du végétal est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration de ses impacts environnementaux. Elle souhaite réduire et

valoriser ses déchets plastiques en s'occupant de deux volets essentiels du cycle de vie des poteries horticoles : l'écoconception et la gestion de fin de vie des pots en plastique.

#### L'écoconception de pots horticoles

Le 25 janvier 2023, VALHOR a réuni 8 fabricants de pots français et européens au salon IPM à Essen pour la signature d'une charte volontaire et ambitieuse visant à renforcer l'écoconception des poteries horticoles en plastique pour favoriser leur recyclage.



DES OUTILS À TÉLÉCHARGER  
sur « Mon Espace Pro »  
[www.espacepro.valhor.fr](http://www.espacepro.valhor.fr)

Affiche pédagogique pour informer les consommateurs des engagements pris par les professionnels du végétal, mise à disposition des points de vente au détail sur Mon Espace Pro.

#### LES POTS HORTICOLES EN PLASTIQUE ?

**SAVIEZ-VOUS QUE...**

**VALHOR**  
TOUDES LES FORCES DU VÉGÉTAL

**2/3**

Aujourd'hui, les deux tiers des pots horticoles sont recyclables. La filière horticole œuvre pour que 100% des pots soient recyclables d'ici 2025.



**3/4**

Aujourd'hui, trois quarts des pots horticoles sont composés de 60 à 100% de plastique recyclé.

La quasi-totalité des pots horticoles utilisés par la filière du végétal sont en polypropylène (PP), une matière plastique résistante aux chocs, totalement et facilement recyclable. Certains petits contenants appelés gouttes sont encore en polystyrène (PS), une matière très légère mais coûteuse à collecter et à trier ; mais la profession échange avec les fabricants de pots pour cesser l'utilisation de ce plastique.

Une autre piste est étudiée pour améliorer la recyclabilité des pots : ne plus les recouvrir au noir de cailloux dans les réservoirs plastiques. Cela va également permettre de garder des potées plus favorables au développement racinaire et résistants aux UV n'est pas détecté par les machines à infrarouge des centres de tri et affecte le recyclage des pots horticoles.

LE SAVIEZ-VOUS ?  
L'utilisation de plastique recyclé pour fabriquer les pots horticoles peut avoir un léger impact sur la couleur des pots.

En effet, les granulés de plastique recyclé sont généralement issus des rebuts de l'industrie ou du tri sélectif et peuvent donc être de différentes couleurs. Ils n'ont donc pas une couleur aussi uniforme qu'un plastique vierge et peuvent causer de légères variations de teinte entre les pots d'une même série et un rendu plus mat.

**EN FRANCE, LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE DE L'HORTICULTURE ET DU VÉGÉTAL SONT PLEINEMENT MOBILISÉS AUJOURD'HUI POUR...**

Améliorer le recyclage effectif de tous les pots plastiques utilisés afin de tendre à terme vers 100% de recyclage

**100%**

Diminution de la charge en plastique des pots de 40% grâce au thermoformage

**-40%**

Orientation vers des solutions alternatives aux pots plastiques (vente en racines nues ou en mottes pressées, utilisation de pots en matières biosourcées...)

Septembre 2023 | VALHOR | Document de travail



## 5 ENGAGEMENTS PRIS PAR VALHOR ET LES 8 PLASTURGIESTES

- Des poteries plastiques triables et recyclables au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024, notamment grâce à la suppression du noir de carbone.
- Vers 100% de polypropylène : suppression du polystyrène des poteries horticoles au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Maintien de 100% des poteries mono-matériau, davantage recyclables.
- Vers 75% de matières recyclées minimum réincorporées dans le plastique utilisé dans les poteries horticoles d'ici à 2030.
- Poursuivre la recherche des meilleures solutions écologiques.



### Garantir le recyclage des pots professionnels usagés en polypropylène

Chaque année, les professionnels de la filière du végétal utilisent des milliers de tonnes de poteries plastiques en polypropylène (PP) dont il faut gérer durablement la fin de vie : godets, pots, conteneurs, coupes, suspensions, jardinières, etc. Afin d'anticiper la mise en place de la filière REP<sup>1</sup> « emballages professionnels » le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et proposer à ses ressortissants une solution pérenne, efficace et à moindre coût, VALHOR, neuf fédérations professionnelles, l'éco-organisme A.D.I.VALOR et Chambres d'agriculture France ont lancé en février 2023 une filière nationale de collecte et de recyclage des poteries horticoles professionnelles usagées en polypropylène. Près de 300 producteurs, entreprises du paysage et grossistes en fleurs et plantes se sont déjà engagés dans le dispositif. L'ambition est de collecter les premiers

 **Ce projet doit mobiliser les 52 000 entreprises de la filière pour toujours mieux concilier compétitivité et développement durable.** 

**Catherine Muller**  
Présidente de VALHOR

pots professionnels usagés en avril 2024. En rejoignant cette nouvelle filière de collecte et de recyclage, les entreprises sont assurées que leurs déchets seront recyclés plutôt que d'être enfouis ou incinérés, et contribueront ainsi à la création d'une boucle d'économie circulaire vertueuse.

<sup>1</sup>Filière de responsabilité élargie des producteurs introduite par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC).

Par ailleurs, grâce au caractère non lucratif de l'éco-organisme A.D.I.VALOR, les professionnels bénéficient du barème d'écocontributions le plus juste, adapté aux spécificités de la filière du végétal. La réussite de ce projet, soutenu par FranceAgriMer dans le cadre du Plan de relance, dépend de l'engagement massif des entreprises dans le dispositif. Pour compléter l'offre, l'extension progressive de la filière de collecte et de recyclage à d'autres déchets plastiques est envisagée.

L'Interprofession a profité du Salon du Végétal à Angers pour organiser le 14 septembre 2022 une table ronde sur l'écoconception et le recyclage des pots horticoles et présenter les avancées du projet.



Les représentants de la filière du végétal et le président d'A.D.I.VALOR Christophe Grison lors de la signature de la déclaration d'intention pour une gestion responsable et durable des pots horticoles usagés en plastique à usage professionnel.

## Optimisation des pratiques logistiques



### Le groupe de travail

« Logistique » a lancé, avec CSt France, la codification standardisée des lieux et entités de chargement et de livraison des végétaux. Ce nouveau chantier vise à faciliter le travail des logisticiens, en permettant à toutes les entreprises de la filière d'avoir une identification unique et partagée de leurs lieux logistiques.



**Olivier Ottenwaelder**

Trésorier de VALHOR

et pilote du groupe de travail « Logistique »

### Fiche d'alerte ou de signalement produit

Afin de faciliter et accélérer la communication entre les acteurs de la chaîne logistique en cas de problème sur un lot de végétaux, le groupe de travail « Logistique » a établi une fiche d'alerte / signalement de produit. Elle ne se substitue pas aux procédures officielles réglementaires mais, conçue comme une check-list, elle permet de lister les principales informations nécessaires à communiquer. La fiche est disponible depuis février 2023 sur Mon Espace Pro.

## Bonnes pratiques pour le retour des rolls

Pour harmoniser les procédures de retour d'emballages, le groupe de travail « Logistique » a mis à disposition des professionnels début 2023 une affiche qui détaille les bonnes pratiques pour le retour des rolls. Le recto rappelle pourquoi il est indispensable de retourner les rolls aux

fournisseurs, quels sont les éléments constitutifs d'un roll, quelles consignes de sécurité appliquer lors des manipulations et quelles consignes respecter pour préparer le retour. Le verso précise comment identifier les trois types de roll : roll CC TAG5, roll CC PLAQUE et roll DC/AUTRE.

### BONNES PRATIQUES POUR LE RETOUR DES ROLLS SUR L'ENSEMBLE DE LA SUPPLY-CHAIN DE LA FILIÈRE DE L'HORTICULTURE, DE LA FLEURISTERIE ET DU PAYSAGE

**1 POURQUOI EST-IL INDISPENSABLE DE RETOURNER LES EMBALLAGES ?**

Les rolls livrés par un fournisseur lui appartiennent. Ce sont des supports de transport consignés. Il est donc nécessaire de les rendre au fur et à mesure que le logisticien/transporteur les demande pour que les livraisons suivantes puissent continuer à se faire.

**2 IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS TYPES D'EMBALLAGES À RETOURNER**

**3 APPLIQUER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

- Porter des gants et des chaussures de sécurité lors des manipulations de rolls
- Utiliser un chariot élévateur ou manipuler à deux opérateurs (pour l'empilement des bases)

**4 RESPECTER LES CONSIGNES POUR PRÉPARER LE RETOUR**

**4.1 Pile de bases et montants**

- Retirer les montants et les étagères des bases à empiler
- Confectionner des piles de bases de type identique et en bon état
- de 10, 12 ou 14 bases avec tous les crochets/cadenas TAG5 du même côté (pour faciliter le contrôle et la lecture par scanner)
- et 40, 48 ou 56 montants associés positionnés à l'horizontale
- Disposer 8 montants sur la base en bas et aucune sur la base en haut qui reste vide (pour des raisons de sécurité lors des manipulations)
- Disposer 4 montants sur chacune des autres bases employées

**4.2 Pile d'étagères**

- Empiler jusqu'à 30 étagères en bon état maximum sur une base roll équipée de 4 montants
- Séparer sur des piles distinctes les éléments en bon état de ceux abimés/cassés

**4.3 Conditionnement pour les réhausse**

- Scotcher par paquets homogènes de 20 réhausse (longues ou courtes) positionnés sur l'étage du bas d'un roll pour le transport

**4.4 Identification et traçabilité des retours**

- Une comptabilité précise des soldes à dévoir et/ou à réclamer étant à tenir par chacun des intervenants, indiquer systématiquement et de manière précise les quantités reçues et les quantités rendues par type de rolls sur les documents contractuels de transport (CMR). Puis archiver ces documents, seule preuve de la restitution
- Identifier, grâce à une étiquette, l'origine et la destination de la pile de rolls pour faciliter les contrôles à réception

Version 1 - Janvier 2023

**VALHOR**  
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

## Dotation en rolls des points de vente

La répartition déséquilibrée du parc de rolls au sein de la filière du végétal pose régulièrement des difficultés, particulièrement lors des pics d'activité si les rolls ne sont pas restitués rapidement au fournisseur après une livraison de végétaux. Pour fluidifier les flux de marchandises et d'emballages, un Addendum au Guide VALHOR des bonnes pratiques logistiques a été dévoilé aux distributeurs par le groupe de travail « Logistique » en mars 2023.

 Nous avons réussi à mettre en place une méthode de travail uniformisée, favorisant ainsi la communication et la collaboration harmonieuse entre les équipes et réduisant les tensions entre les différents acteurs impliqués. Par ailleurs, les outils développés permettent aux nouveaux salariés de s'approprier rapidement les bonnes pratiques pour le retour des rolls, ce qui facilite leur évolution au sein de l'entreprise et accélère leur montée en compétences. 

**Thomas Le Rudulier**

Délégué général de Jardineries & Animaleries de France

Ce document, réalisé par Jardineries & Animaleries de France et soutenu par FLORALISA, conseille aux distributeurs de compléter leur parc de rolls et de détenir un nombre minimum de rolls dans leurs magasins, en fonction de leurs achats annuels de végétaux.

**90%**

**DES CONTRATS DE ROLLS ET D'ÉTAGES CC EN FRANCE SONT DÉTENUS PAR LES ENTREPRISES DE PRODUCTION**  
et

**10%**

**PAR LA DISTRIBUTION**

Chiffres de Container Centralen, mars 2023



Choose  
France™

## SE DÉVELOPPER À L'EXPORT

Du 24 au 27 janvier 2023, VALHOR a accompagné 15 producteurs au salon international professionnel de l'horticulture et de la pépinière, IPM Essen (Allemagne). Ils ont mis en avant l'offre française de végétaux auprès de plus de 40 000 visiteurs. Afin de gagner en

visibilité, les exposants étaient réunis dans le même hall, sur le Pavillon France, désormais labellisé Choose France™ conformément aux recommandations du ministère de l'Économie et des Finances pour la représentation de la production française à l'export.



## CERTIFICATION

VALHOR soutient Excellence Végétale dans ses missions d'animation, de gestion, de défense et de promotion des labels interprofessionnels (Plante Bleue, Charte

Qualité Fleurs et Fleurs de France) et des signes d'identification de l'origine et de la qualité (Label Rouge et Indication Géographique Protégée).



## Révision de la HVE et de Plante Bleue Niveau 3

Un travail de rénovation de la Haute Valeur Environnementale (HVE) a été engagé par les pouvoirs publics fin 2021 afin de permettre aux exploitations agricoles certifiées d'accéder aux éco-régimes de la

nouvelle politique agricole commune 2023-2027. Ce travail s'est achevé avec la publication le 22 novembre 2022 d'un nouveau référentiel HVE qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.



Depuis 2016, le niveau le plus élevé de la certification environnementale et sociale Plante Bleue était reconnu HVE par le ministère de l'Agriculture. Afin de maintenir l'accès à la HVE pour les horticulteurs et pépiniéristes français certifiés Plante Bleue Niveau 3, VALHOR, Excellence Végétale et l'organisme certificateur Ocacia ont mis à jour le

**277**

**ENTREPRISES CERTIFIÉES PLANTE BLEUE**  
dont 93 certifiées Plante Bleue Niveau 3  
et Haute Valeur Environnementale

**7 988**

**HECTARES CERTIFIÉS**

Chiffres au 1<sup>er</sup> juin 2023



## Lancement du Label Rouge Arbres fruitiers de jardin

Excellence Végétale a présenté, le 16 novembre 2022, la nouvelle certification Label Rouge Arbres fruitiers de jardin au Domaine de Chaumont-sur-Loire et au Château Laborde Saint-Martin.

Ce nouveau Label Rouge garantit aux consommateurs des variétés de pommiers, poiriers, abricotiers, cerisiers et pruniers



référentiel technique, le plan de contrôle et l'outil de calcul des points pour l'ensemble des indicateurs de Plante Bleue Niveau 3.

### MAINTIEN DU CRÉDIT D'IMPÔT HVE

Dans le cadre de ses actions d'influence, VALHOR a été attentive au maintien du crédit d'impôt HVE d'un montant de 2 500 € selon la loi de finances 2023 adoptée le 30 décembre 2022. Ce crédit d'impôt est donc prorogé jusqu'à fin décembre 2023.

d'une qualité supérieure aux standards du marché, sélectionnées pour leur fertilité et leur tolérance aux maladies. Ce Label Rouge est adossé à la certification Plante Bleue. Ainsi, pour utiliser le célèbre logo rouge et blanc, les arbres fruitiers doivent obligatoirement être produits dans des exploitations engagées dans cette certification sociale et environnementale de la filière horticole qu'est Plante Bleue.

**4**

### PRODUCTEURS ENGAGÉS

dans le Label Rouge Arbres fruitiers de jardin

**5**

### SORTES D'ARBRES FRUITIERS CONCERNÉS

**6**

### PRODUITS HORTICOLES LABEL ROUGE DÉSORMAIS

Dahlias, géraniums, rosiers, sapins de Noël, gazon et arbres fruitiers de jardin

Chiffres au 1<sup>er</sup> juin 2023



## Vers la commercialisation de sapins de Noël IGP

L'IGP est un signe européen qui identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP est liée à un savoir-faire ; elle consacre une production existante et lui confère dès lors une protection à l'échelle européenne.

Depuis 2018, Excellence Végétale en collaboration avec l'Association Française du Sapin de Noël Naturel (AFSNN), la communauté de communes du Morvan et le département de la Nièvre travaillent pour l'obtention de la première IGP horticole française pour les sapins de Noël du Morvan. Le cahier des charges s'appuie sur la

certification Plante Bleue, qui est donc un prérequis pour accéder à la certification IGP.

La consolidation du dossier se poursuit dans l'objectif de commercialiser fin 2023 les sapins sous la dénomination « Sapin de Noël du Morvan » et fin 2024 avec le logo officiel IGP.



## Charte Qualité Fleurs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, VALHOR a délégué à Excellence Végétale la gestion et l'animation de cette certification créée en 2007 pour promouvoir le savoir-faire des floriculteurs français et apporter des garanties aux consommateurs sur la qualité, la fraîcheur et la tenue en vase

(7 jours minimum) des fleurs et feuillages coupés qu'ils achètent. Pour répondre toujours mieux aux attentes sociétales, le référentiel de la Charte Qualité Fleurs est en cours de révision pour renforcer la traçabilité et intégrer les incontournables critères environnementaux et sociaux.



## Fleurs de France

Crée en 2015, cette marque labellisante B to C est le signe de reconnaissance des végétaux produits en France et répond aux désirs de consommation française et de préservation de l'environnement des Français. En effet, il est réservé aux végétaux produits par des horticulteurs ou pépiniéristes français engagés dans une démarche écoresponsable ou de qualité reconnue (Plante Bleue, MPS ABC, Agriculture Biologique, Charte Qualité Fleurs). Fleurs de France est également accessible à tous les professionnels de la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage qui souhaitent valoriser leur démarche d'approvisionnement local et durable. Grossistes, fleuristes, jardineries, paysagistes et distributeurs peuvent ainsi l'utiliser en signant une lettre d'engagement.

**9 445**

ACTEURS ENGAGÉS

dont :

**476**

PRODUCTEURS

**1 504**

JARDINERIES  
ET LISA

**115**

GROSSISTES

**362**

FLEURISTES

Chiffres au 30 juin 2023

**Répondre aux enjeux  
sanitaires du végétal,  
améliorer la qualité  
des produits et l'offre  
de services**





**L'innovation et la recherche représentent des atouts collectifs incontournables pour répondre aux enjeux sanitaires du végétal, améliorer la qualité des produits et l'offre de services.**

## ENJEUX SANITAIRES

### **Primevères obconiques sans primine écartées de la « Loi Santé »**

VALHOR a mené dès 2021 une action auprès du ministère des Solidarités et de la Santé pour obtenir l'exclusion des primevères obconiques sans primine du champ d'application de la « Loi Santé ».

Fin avril 2022, l'Anses<sup>1</sup> a conclu à leur non-dangerosité pour la santé humaine et la Direction générale de la Santé a confirmé à VALHOR le 23 juin 2022 l'exclusion des variétés et cultivars sans primine identifiés et vendus comme tels de la liste des espèces pouvant entraîner des réactions cutanéomuqueuses. Les cultivars « Embrace » de Syngenta Flowers, les cultivars « Touch Me » et la Primula obconica « Pricanto » de Schoneveld Breeding seront désormais exclus de la liste et le travail de sélection variétale réalisé par les obtenteurs pris en compte par l'arrêté.

En attendant l'actualisation du texte réglementaire, l'Interprofession a demandé à l'administration de s'assurer de la bonne redescente de l'information aux inspecteurs de la DGCCRF<sup>2</sup> en charge des contrôles sur le terrain.

<sup>1</sup>Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

<sup>2</sup>Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes.

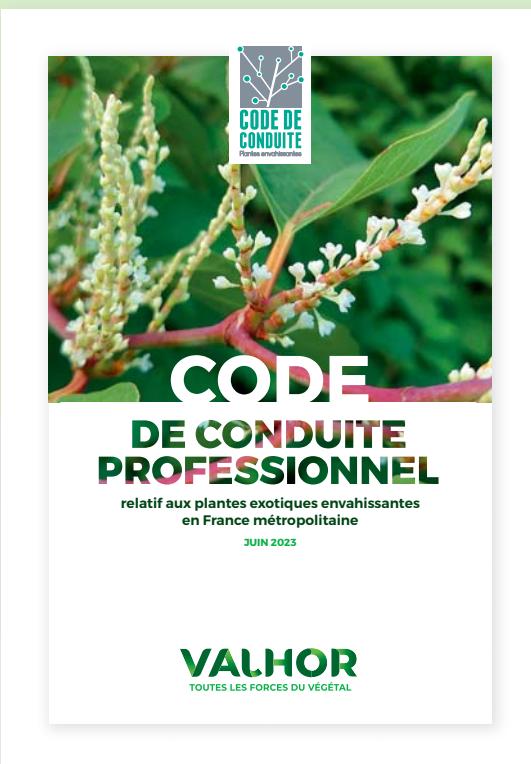


**L'arrêté du 4 septembre 2020 relatif à l'information préalable devant être délivrée aux acquéreurs de végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine (surnommée « Loi Santé » par VALHOR) précise dans son annexe la liste des espèces végétales concernées, les risques et les moyens de s'en prémunir. Dans la liste des espèces pouvant entraîner des réactions cutanéomuqueuses figure la *Primula obconica* Hance dont les feuilles contiennent de la primine, un allergène irritant de contact.**

## Mise à jour du Code de conduite professionnel relatif aux plantes exotiques envahissantes

Depuis fin 2022 et jusqu'à fin 2023, un travail d'actualisation des documents liés au Code de conduite professionnel relatif aux Plantes Exotiques Envahissantes est mené par l'Interprofession.

Cette réflexion permettra notamment de faire évoluer les listes de végétaux soumis à restriction dans le cadre de cette démarche pro-active des professionnels, afin d'intégrer les nouvelles connaissances disponibles sur le sujet. Le site internet [www.codeplantesenvahissantes.fr](http://www.codeplantesenvahissantes.fr) a été actualisé et les démarches d'engagement ont été simplifiées afin de faciliter l'engagement volontaire d'un plus grand nombre d'acteurs de la filière du végétal.



L'adhésion au Code de conduite professionnel a été rendue obligatoire dans le Niveau 3 de la certification sociale et environnementale Plante Bleue, afin de valoriser la pro-activité et la responsabilité de la filière sur le sujet des plantes exotiques envahissantes.

## Anticipation du retrait des substances actives et usages mineurs

Depuis mi-avril 2023, VALHOR, accompagnée d'ASTREDHOR, participe comme seule représentante des intérêts de la filière aux travaux engagés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ayant pour objet de préparer les discussions à venir sur les textes européens portant sur les autorisations des substances actives et les usages mineurs. Par son implication, VALHOR a pu être identifiée parmi l'ensemble des filières agricoles végétales. La filière horticole fait partie des sept filières inscrites dans les groupes de travail. Cela lui permet de faire valoir les spécificités de la production horticole et pépinière française.



VALHOR soutient la gestion de Végébase®, la plus importante base de connaissance de la flore cultivée, conçue et gérée par Plante & Cité. Elle permet aux producteurs la mise à jour de leur catalogue dans le respect des règles taxonomiques. Végébase® est le socle de plusieurs applications, notamment Floriscope. Végébase® permettra également le développement de Tepik, l'outil de validation des compétences en botanique qui est en cours de développement par la SATT Ouest-Valorisation, l'incubateur pour l'enseignement supérieur. La DGER attache beaucoup d'attention à la réussite de cette initiative pour assurer l'amélioration de la connaissance des végétaux pour toutes celles et ceux engagés dans les filières de formation professionnelle pour les métiers de l'horticulture, des pépinières, du paysage et de la commercialisation horticole.



### FLORISCOPE

L'outil pour connaître, choisir, trouver les végétaux, développé par Plante & Cité, avec le soutien de VALHOR. Rendez-vous sur le nouveau site [floriscope.io](http://floriscope.io), renouvelé en 2023.

## INNOVATION

## Des solutions concrètes



VALHOR a soutenu 17 projets de recherche et d'innovation réalisés par ASTREDHOR et Plante & Cité qui aident les entreprises à s'adapter aux nouvelles tendances

sociétales et aux enjeux environnementaux ou sanitaires afin de conserver leur place sur le marché.

## ZOOM SUR QUELQUES PROJETS SOUTENUS PAR L'INTERPROFESSION

## Conception écologique des espaces verts

En 2023, avec le soutien de VAL & Cité a actualisé l'édition 2014 « Conception écologique d'un espace paysager. Guide méthodologique de conduite de projet ». Le guide, actualisé et enrichi (ressources utiles, réalisations inspirantes, témoignages), tient compte des évolutions réglementaires. Il s'adresse en premier lieu aux commanditaires, maîtres d'ouvrage publics ou privés. Il présente les enjeux de conception écologique, puis, en 10 fiches action, il propose des recommandations pour mener le projet depuis les phases amont de diagnostic et de programmation, puis de conception et de réalisation du chantier, et, enfin, de suivi, de gestion et d'animation du site. La nouvelle version du guide est téléchargeable librement sur [valhor.fr](http://valhor.fr).

## Baco, une application métier pour le conseil

ASTREDHOR conduit depuis 2021 le projet de recherche SESAME, financé par FranceAgriMer et VALHOR, ayant pour objectif de développer Baco, un outil



numérique à destination dans un premier temps des conseillers horticoles. Une version bêta-test a été mise à disposition d'un panel de testeurs en mai 2023. Une version opérationnelle devrait être livrée fin 2023. Baco permet de centraliser, harmoniser et améliorer les informations et les pratiques de conseil dans une interface conviviale, ergonomique et accessible. L'application propose des outils de cartographie et d'épidémiiosurveillance avec observation, diagnostic et préconisation. Il est prévu d'étoffer l'application avec de nombreuses fonctionnalités et de l'ouvrir aux professionnels de la production, puis à tous les professionnels en charge de la gestion sanitaire de végétaux.

## Essais de tenue en vase

Proposer des bouquets de qualité supérieure, tel est l'objectif des tests de tenue en vase menés par ASTREDHOR et le CREAM<sup>1</sup> et financés chaque année par VALHOR. Les travaux réalisés depuis 2005 ont permis d'établir des standards de tenue après récolte qui s'avèrent très variables d'une espèce à l'autre en fonction des capacités physiologiques des plantes. Ces références permettent d'évaluer de nouvelles variétés, de composer des bouquets avec des fleurs et des feuillages dont la tenue en vase est équivalente, et de conseiller les consommateurs sur les durées maximales d'utilisation des produits. Ces évaluations se poursuivent en 2023 avec de nouvelles espèces.

<sup>1</sup>Centre de recherche et d'expérimentation sur l'agriculture méditerranéenne de la Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes.



**Les travaux de tenue en vase alimentent la rédaction du référentiel national sur lequel repose la Charte Qualité Fleurs, qui garantit notamment une tenue en vase minimale de 7 jours du bouquet chez le consommateur et permet d'accéder à la signature « Fleurs de France ». Une actualisation de ce référentiel est en cours et permettra de valoriser de nouvelles espèces et variétés de fleurs et feuillages coupés sous label.**

## Projet IRRIG

Le projet IRRIG conduit par Plante & Cité avec le financement de VALHOR a commencé début 2023 et se poursuivra jusqu'à fin 2024. Son objectif est de :

- dresser un état des lieux des pratiques de gestion de la ressource en eau des collectivités françaises ;
- acquérir des retours d'expérience sur les modalités de conception des aménagements végétalisés et sur la gestion de l'eau pour assurer la pérennité des plantations et les bénéfices rendus par les plantes ;



- développer des guides d'aide à la conception des espaces verts et à la préservation de la ressource en eau.

## Projet N'OUPS

L'objectif du projet N'OUPS démarré début 2023 par Plante & Cité avec le financement de VALHOR est de :

- synthétiser les difficultés liées à la mise en œuvre et la gestion des noues ;
- définir et mettre en lumière les pratiques innovantes ;
- réaliser des guides de conception et de gestion pour faciliter le recours à ces techniques alternatives.

Le projet durera jusqu'à fin 2024. Il vise à inciter les professionnels des espaces verts et de l'aménagement urbain à mieux prendre en compte les fonctionnalités écologiques et les services rendus par les noues végétalisées.



## ÉCHANGER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES AUTOUR D'ÉVÉNEMENTS



### Journées techniques & webinaires

Plante & Cité a mené un programme d'étude pour accompagner les collectivités et les acteurs de l'aménagement à mieux intégrer le végétal et la biodiversité dans la planification urbaine. Pour favoriser le partage d'expériences sur le sujet de la place du végétal et de la nature en ville, Plante & Cité et la Ville de Nantes ont proposé une journée technique « Végétal et planification » le 29 septembre 2022, en partenariat avec VALHOR.

Pour échanger sur la conception et l'entretien des espaces végétalisés en milieu urbain favorables à la santé, Plante & Cité a organisé à Rouen une journée technique « Nature en ville et santé » le 4 avril 2023.



### Colloques techniques ou scientifiques

VALHOR était partenaire du 31<sup>e</sup> International Horticulture Congress (IHC) qui a rassemblé du 14 au 20 août 2022 à Angers plus de 2 000 scientifiques, industriels, producteurs, responsables politiques et l'ensemble des professionnels en lien avec l'horticulture.

VALHOR a soutenu le colloque international « Chancre coloré du platane » organisé par le GECAO les 27 et 28 septembre 2022. Les interventions, retours d'expérience et tables rondes pratiques ont permis de partager les connaissances sur cette maladie et sa gestion.



**Favoriser**  
**la connaissance**  
**de la production**  
**et du marché**





**Mettre à disposition des professionnels les chiffres sur la production française et le marché du végétal et des éléments de prospective pour leur permettre d'adapter leur offre et leur stratégie marketing.**

---

## CHIFFRES ET ÉTUDES

### Analyse d'un panel de consommateurs de végétaux

Le panel de consommateurs Kantar en végétaux (7000 foyers) est un outil marketing majeur pour les entreprises. Il permet de suivre les habitudes de consommation des particuliers, leurs achats en valeur et en volume pour l'ensemble des végétaux et leurs demandes de prestations pour le jardin.

VALHOR et FranceAgriMer financent à parité ce panel consommateurs et diffusent de nombreuses analyses issues de cette importante base de données : bilan complet des achats de végétaux, autres

rapports d'étude pour avoir une vue globale et infographies pour dresser un focus sur un marché spécifique (ex. : fêtes calendaires).

---

**7 000**

**FOYERS INTERROGÉS**

chaque mois sur les achats de végétaux

**25**

**SUPPORTS D'INFORMATION**

environ (rapport d'étude, infographies) sur les données 2022

---

### Les Français et l'écoconception des pots

Une enquête consommateurs a été menée en juin 2022 pour comprendre les usages, les attitudes et les opinions des Français sur les pots horticoles en plastique et leurs alternatives (pots biosourcés, mottes pressées, racines nues), d'une part, et identifier les comportements en matière de recyclage des pots horticoles ménagers, d'autre part. Les résultats ont été présentés en septembre 2022 lors du Salon du Végétal. D'où il ressort que les Français et plus spécifiquement ceux qui achètent régulièrement des végétaux, se préoccupent



du recyclage de leurs déchets et que ces consommateurs sont aussi sensibles aux alternatives aux pots en plastique.

### Les Français et l'usage de l'eau

Suite à l'année particulièrement chaude et sèche de 2022, l'Interprofession a interrogé, au travers d'une courte étude, 4 500 Français en février 2023 sur leurs pratiques quant à la source et la consommation d'eau pour le jardin, et sur

l'adaptation à venir de leurs pratiques face aux contraintes de sécheresse. Les résultats indiquent que plus de la moitié des possesseurs des jardins utilisent de l'eau de pluie récupérée pour arroser leurs végétaux.

## Baromètre de conjoncture d'activité du paysage

Réalisé auprès de 350 entrepreneurs du paysage, le baromètre Xerfi Spécific, commandé par VALHOR, permet de suivre l'évolution semestrielle de l'activité des entreprises du paysage pour leur trois types de clientèle (particuliers, entreprises

privées, établissements publics). L'étude indique également quelles sont les principales préoccupations des chefs d'entreprises et les perspectives des mois à venir en termes de marché, de marges et d'investissement.

## Chiffres clés des entreprises de la filière

Afin que l'Interprofession agisse au mieux pour l'intérêt des entreprises et le développement du marché, il est essentiel de connaître l'évolution du nombre d'entreprises, d'emplois ou encore le poids du végétal dans les différents secteurs de la filière. C'est pourquoi, VALHOR mène, avec le concours de ses fédérations professionnelles et le soutien de FranceAgriMer, des études sectorielles sur un solide échantillon d'entreprises :

- Observatoire des données structurelles des entreprises de l'horticulture et de la pépinière ornementale
- Chiffres clés des grossistes en fleurs et plantes

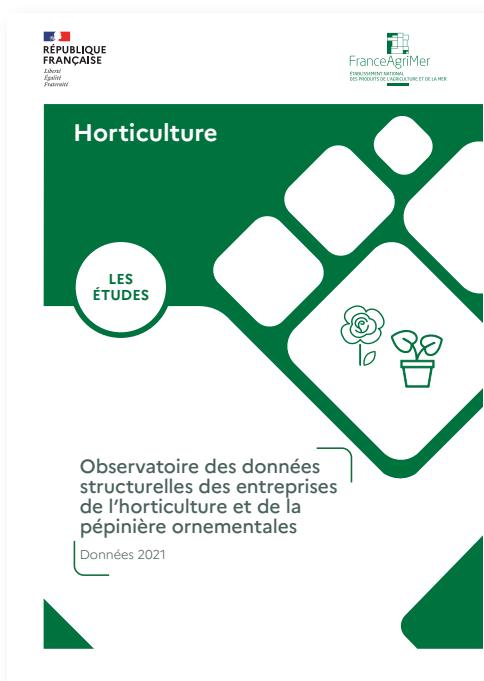
- Chiffres clés des fleuristes
- Chiffres clés des jardineries/graineteries
- Chiffres clés des entreprises du paysage
- Chiffres clés des paysagistes concepteurs et assimilés

À ces enquêtes, s'ajoutent d'importantes recherches complémentaires menées par les cabinets d'études indépendants pour compléter et fiabiliser les résultats.

Près de

**5 500**  
ENTREPRISES/  
AGENCES  
INTERROGÉES

**6**  
RAPPORTS D'ÉTUDE  
à disposition dans  
l'Espace Pro



## Observatoire des données structurelles des entreprises de l'horticulture et de la pépinière ornementale

Depuis 2021, AND International réalise tous les 2 ans pour FranceAgriMer et VALHOR une étude sur l'ensemble des régions françaises auprès des exploitations horticoles et des pépinières ayant pour principale activité l'horticulture. Un webinaire a présenté les résultats 2021 de l'Observatoire structurel des exploitations horticoles et des pépinières ornementales, le 23 février 2023.

## Autres études « chiffres clés »

VALHOR, avec l'appui de ses fédérations et FranceAgriMer, a travaillé au cours du premier semestre 2023, à la préparation des études chiffres clés des entreprises du paysage, jardineries/graineteries, grossistes en fleurs et plantes, paysagistes concepteurs et fleuristes.



DES OUTILS À TÉLÉCHARGER  
sur « Mon Espace Pro »  
[www.espacepro.valhor.fr](http://www.espacepro.valhor.fr)

En 2023, de nouvelles questions d'actualité sont intégrées aux questionnaires des études « Chiffres clés » sur la logistique, l'eau et la gestion des déchets. L'objectif : mieux identifier les problématiques rencontrées par les entreprises afin de mener des actions collectives dans ce domaine, telles que la sensibilisation auprès des pouvoirs publics aux difficultés des entreprises de la filière face à certaines réglementations comme celle concernant les ZFE-m.

## VEILLE

La veille, qui est réalisée presque quotidiennement, apporte un éclairage supplémentaire sur le contexte de la filière et sur les facteurs susceptibles d'influencer son environnement :

- suivi de l'actualité nationale et internationale de la filière du végétal,
- suivi des tendances sociétales et de consommation,
- suivi d'enquêtes d'opinion,
- analyses, avis et conseils d'experts de la filière du végétal en France ou à l'étranger,
- études scientifiques renforçant l'argumentaire sur les bienfaits du végétal.

Les résultats de cette veille servent à la rédaction des articles diffusés dans la newsletter VALHOR EN VEILLE.

### VEILLE HORTICOLE INTERNATIONALE

Chaque mois, Brand Wagenaar, expert en horticulture internationale, réalise pour le compte de VALHOR une veille internationale sur l'horticulture. Reposant sur de nombreux articles de la presse professionnelle étrangère, cette veille fait l'objet d'une note dont un résumé est diffusé chaque mois dans la newsletter VALHOR EN VEILLE.



La veille internationale est un outil d'informations extrêmement précieux et rare. Pour notre marché qui est devenu européen, voire international, elle nous éclaire sur des sujets tels que l'impact du coût du transport sur le marché de la fleur, les effets de l'évolution de la réglementation européenne sur la concurrence internationale (produits phytosanitaires, eau, tourbe...) ou encore les expériences vertueuses dans les pays voisins qui peuvent faire avancer la filière française dans la transition écologique.

Mikaël Mercier

Pépiniériste

**Promouvoir le végétal,  
le savoir-faire des professionnels,  
la richesse et l'excellence  
des métiers de la filière,  
et attirer de nouveaux talents**





**La communication collective doit contribuer au développement des marchés – celui des particuliers et celui des commanditaires privés ou publics. Elle a aussi pour objectif de valoriser les bienfaits du végétal dans nos vies et d'affirmer son rôle majeur dans l'adaptation aux effets du changement climatique.**

## COMMUNICATION GRAND PUBLIC

### Valoriser le végétal et les professionnels tout au long de l'année

#### Nouveau site web

Le nouveau site valhor.fr a été mis en ligne en septembre 2022. Totalement repensé, il est devenu plus intuitif et accessible sur mobile.

#### UNE NOUVELLE IDENTITÉ

VALHOR s'est dotée d'une nouvelle identité afin de proclamer son rôle fédérateur, incarner davantage la diversité des métiers, mieux refléter le dynamisme de la filière et affirmer la puissance du végétal. Depuis l'automne 2022, elle s'exprime à travers :

- un logo repensé et la signature « Toutes les forces du végétal »,
- un nouveau site internet,
- « Mon Espace Pro », un espace dédié aux professionnels, en constante évolution,
- une campagne de communication « Le végétal, c'est la vie ! ».

#### Campagne « Le végétal, c'est la vie ! »

VALHOR a lancé sa première campagne de communication grand public marquée par sa nouvelle identité, sur les ondes et en digital, à l'automne 2022 et pendant les fêtes de fin d'année. Celle-ci a ensuite repris au printemps.



**Cette nouvelle campagne permet au plus grand nombre d'être sensibilisé au bien-être que procure le végétal au quotidien, avec des messages teintés d'humour. Au-delà, et dans un monde qui se transforme, cette communication d'envergure a aussi pour objectif de faire prendre conscience du rôle irremplaçable du végétal dans nos vies et pour notre avenir.** 

**Catherine Muller**  
Présidente de VALHOR

Des spots radios ont été diffusés sur France Inter, RTL, RMC, NRJ, Les Indés Radio, à l'automne, à Noël, puis de la fête des grands-mères à la fête des mères. Pensés comme une saga familiale, ils mettent en scène les membres d'une famille qui souhaitent aménager leur jardin, semer, planter, s'entourer de végétal et offrir des fleurs et des plantes, et portent des messages positifs et optimistes avec humour.

---

Plus de **485 SPOTS RADIO**  
Automne et fêtes de fin d'année

Plus de **750 SPOTS RADIO**  
Printemps

Plus de **6 millions DE SPOTS AUDIO DIGITAUX DIFFUSÉS**  
Automne et fêtes de fin d'année

Plus de **17 millions D'INDIVIDUS TOUCHÉS**



Une diffusion audio digitale a renforcé la campagne radio avec du live audio sur les stations en pré-roll sur RTL, RMC et BFM Business et en podcast replay sur RMC, RMC sport, BFM, BFM business, RTL et Fun radio. Elle a été accompagnée d'une diffusion en streaming sur les plateformes les plus puissantes (Soundcloud, Spotify et Deezer) pour toucher davantage les plus jeunes et leur faire découvrir le plaisir et les émotions apportés par le végétal. Une campagne digitale de vignettes

colorées et dynamiques a également permis de relayer les messages sur les réseaux sociaux..

Le kit de communication digital de la campagne « Le végétal, c'est la vie ! » était à disposition des entreprises sur « Mon Espace Pro ».



DES OUTILS À TÉLÉCHARGER  
sur « Mon Espace Pro »  
[www.espacepro.valhor.fr](http://www.espacepro.valhor.fr)

## Répondre aux attentes sociétales et environnementales par des opérations événementielles

### Semaine du jardinage pour les écoles

Chaque année en mars, SEMAE, l'interprofession des semences et VALHOR, avec le concours de la Fédération des Jardineries et Animaleries de France, organisent la Semaine du jardinage pour les écoles, un événement qui permet de sensibiliser les enfants au végétal et au respect de l'environnement. Du 13 au 18 mars 2023, dans toute la France, des jardineries et d'autres lieux de vente ont animé gratuitement des ateliers pratiques d'initiation au jardinage pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires autour du thème « Jardiner c'est ma nature ».



**423**

JARDINERIES PARTICIPANTES

**2 077**

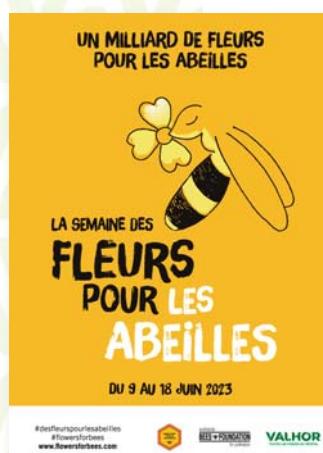
CLASSES ACCUEILLIES

**47 463**

ÉLÈVES

### Semaine des Fleurs pour les Abeilles

Pour cette 7<sup>e</sup> édition organisée par VALHOR en partenariat avec l'Observatoire Français d'Apidologie (OFA), plus de



**Mes élèves ont pu s'exercer aux plantations et en sont ressortis en véritables petits jardiniers, avec chacun leur tablier. De quoi faire naître, peut-être, des vocations !**



**Stéphanie Leleu**

Directrice de l'école Luc Ferry

1000 professionnels se sont mobilisés du 9 au 18 juin 2023. En proposant une gamme de plantes mellifères dans leurs points de vente, ils ont participé à sensibiliser les citoyens sur leur capacité à protéger les polliniseurs et à leur assurer une ressource alimentaire grâce au végétal. VALHOR a mis à disposition des professionnels des kits de communication contenant affiches, flyers, fiche conseils, brochure et pique-pots et a déployé une campagne média et un dispositif de communication sur les réseaux sociaux. 25 ambassadeurs ont aussi relayé l'opération sur leurs comptes sur les réseaux sociaux.

Plus de

**1 000**

**PROFESSIONNELS PARTICIPANTS**



Une démonstration par Benoît Barbin pour témoigner de l'excellence du métier de fleuriste.

### Démonstration florale au Salon International de l'Agriculture

Les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2023, VALHOR était présente au Salon International de l'Agriculture sur le stand de SEMAE avec une animation florale assurée par Benoît Barbin, champion de France des Fleuristes qui a également assuré une démonstration aux côtés de la présidente sur le stand du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

### Floral fashion show à Jardins, jardin

Pour la première fois Jardins, jardin a accueilli le Floral Fashion Show. Afin de valoriser l'excellence des métiers du végétal, VALHOR a apporté son soutien à ce défilé de mode d'art floral, avec la tenue « Parures » portée par Myriam Seurat.

#### VALHOR PARTENAIRE DE JARDINS, JARDIN 2023

Un événement annuel qui offre des possibilités d'organisation d'événements institutionnels, médiatiques et d'influence, sous différentes formes. Cette année VALHOR a organisé une rencontre de ses membres avec des parlementaires, organisé des plateaux web-radio « Ville Nature », soutenu le défilé d'art floral Floral Fashion Show, et le Quotidien des jardins diffusé sur place.



Les créations de 15 artistes et fleuristes, portées par des personnalités issues du monde du paysage et du jardin, de l'entrepreneuriat et des médias (animateurs et influenceurs).

### Rendez-vous aux jardins

Le ministère de la Culture a organisé, avec le parrainage de VALHOR, la 20<sup>e</sup> édition des Rendez-vous aux Jardins les 2, 3 et 4 juin 2023 sur le thème des musiques du jardin. Les professionnels du végétal pouvaient disposer d'un kit de communication dédié à l'opération.



# VALORISATION DE L'EXCELLENCE DES MÉTIERS



Concours National de  
Reconnaissance  
des Végétaux

## Concours et coupes

### Concours National de Reconnaissance des Végétaux

Des établissements de formation de l'enseignement agricole ont organisé dans 12 régions de France métropolitaine les concours régionaux de reconnaissance des végétaux au printemps 2023. Accompagnés par l'Uepn-Les entreprises du paysage, VERDIR et la FFP, les organisateurs régionaux ont bénéficié d'un soutien de VALHOR et d'outils d'aide à l'organisation des épreuves régionales. 56 lauréats régionaux se sont qualifiés pour la grande finale nationale qui sera organisée par VALHOR et la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire au salon Paysalia les 6 et 7 décembre 2023.

À Jardins Jardin, Benoît Bonaimé, directeur général de l'Enseignement et de la Recherche au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a signé avec



Catherine Muller, présidente de VALHOR, la nouvelle convention pour poursuivre la collaboration.

**707**

**PARTICIPIANTS  
AUX SÉLECTIONS  
RÉGIONALES**

dont 671 apprenants et 36 professionnels

**2**

**LISTES DE VÉGÉTAUX**  
révisées par le Comité de pilotage national

**1**

**NOUVELLE  
CATÉGORIE CRÉÉE**

Distribution /  
Commerce / Vente

**62**

**LAURÉATS  
RÉGIONAUX**

se sont qualifiés pour la grande finale nationale



OSCAR DES JEUNES FLEURISTES  
Finale Nationale

### Oscar des Jeunes Fleuristes



La finale nationale de l'Oscar des Jeunes Fleuristes est organisée par l'Association Nationale des Festivités Florales avec le soutien de VALHOR et l'implication de la Fédération Française des Artisans Fleuristes (F.F.A.F) et sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Le grand public a pu assister gratuitement aux épreuves lors du salon Florevent les 26 et 27 mars 2023 et admirer toute la technicité et la créativité des jeunes artisans fleuristes.

### Concours MOF et MAF

Organisés par le COET, les concours « Un des meilleurs apprentis de France » (MAF) et « Un des meilleurs ouvriers de France » (MOF) mettent en avant le savoir-faire et la créativité des professionnels du végétal. VALHOR soutient les finales nationales Fleuriste

par la fourniture de fleurs et de plantes. Ainsi, en février 2023, 6 jeunes apprentis ont reçu la médaille d'Or et le titre de Meilleur Apprenti de France. En juin 2023, ce sont 13 jeunes apprentis qui ont reçu médaille d'Or et titre de Meilleur Apprenti de France, édition 2023. Dylan Decamp a obtenu le titre de Meilleur Ouvrier de France en avril 2023.

## COMMUNICATION DONNEURS D'ORDRE

### Mettre en lumière les commanditaires



#### Les Victoires du Paysage

Depuis 2008 VALHOR organise ce concours national à la notoriété grandissante pour valoriser les professionnels du végétal – paysagistes concepteurs, entrepreneurs du paysage, producteurs de végétaux – en récompensant leurs commanditaires, maîtres d'ouvrage de réalisations paysagères exemplaires. 38 maîtres d'ouvrage ont été distingués lors de la cérémonie des Victoires du Paysage en décembre 2022 : 28 collectivités, 7 entreprises et 3 particuliers. Le Grand Prix du jury a été décerné à la ville de Saint-Etienne pour son projet de transformation du quartier Montreynaud.

Mobilisation des jurys (2 jurys en salle et 62 visites sur site) : ce sont près de 100 personnes des fédérations comme des partenaires qui se mobilisent pour analyser et visiter les aménagements. Les Victoires du Paysage sont une formidable opportunité de venir à la rencontre des

maîtres d'ouvrage et des acteurs du paysage sur le terrain.

Des partenaires impliqués : les Victoires du Paysage sont valorisées par des partenariats qualitatifs, notamment celui de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, parrainant les prix Action Cœur de ville et Petites villes de demain, et ceux de l'AMF, France urbaine, Villes de France, Intercommunalités de France, Petites Villes de France, France Ville Durable, Union sociale pour l'habitat, le CIBI, l'AJJH, le CNVVF et Hortis.

Depuis 2008

**750**

**PROFESSIONNELS VALORISÉS**

**245**

**MAÎTRES D'OUVRAGE RÉCOMPENSÉS**

**DES RÉSEAUX SOCIAUX  
DE PLUS EN PLUS DYNAMIQUES**



**Le nouveau palmarès est riche d'exemples traitant de l'urgence climatique en même temps que du cadre de vie et présente quelques beaux jardins revisités à l'heure de l'écologie, de l'économie d'eau et plus largement d'une esthétique contemporaine, le tout dans la continuité d'un long héritage horticole.** 

**Michel Audouy**

Président des Victoires du Paysage

Des événements *in situ* : sous l'impulsion des maîtres d'ouvrage ou de collectifs interprofessionnels, des événements locaux ont permis la mise en relation des acteurs de la filière et des commanditaires sur le

### Fleurissement de la France



Le label Villes et Villages fleuris du CNVVF est une référence européenne et un gage d'attractivité touristique et économique pour les communes labellisées. L'Interprofession s'associe à cette démarche afin de promouvoir l'usage

terrain, notamment dans le Var, le Haut-Rhin à Huningue, la Loire à Saint-Étienne et Saint-Chamond, le Rhône chez l'entreprise lauréate de la Victoire d'or Sièges sociaux.

et la mise en valeur du végétal dans les aménagements paysagers des collectivités. Depuis 2008, le Prix VALHOR de la Diversité végétale constitue une récompense à part entière du concours des villes et villages fleuris. Il met en valeur une ville et un village labellisés 4 fleurs qui ont fait un effort de diversité végétale pour tirer tout le parti de la richesse botanique. Il a été remis le 14 décembre 2022 aux communes de Chédigny (Indre-et-Loire) et Quetigny (Côte-d'Or).

## Sensibiliser les décideurs à l'importance du végétal



### Partenariat avec l'USH

Deux interventions lors du 82<sup>e</sup> congrès des Hlm organisé par l'Union sociale pour l'habitat, ont permis de rappeler le rôle important du végétal dans la construction et l'usage des bâtiments urbains et sa qualité d'allié technique dans l'aménagement de la ville. Catherine Muller était l'invitée de la table ronde de la plénière du congrès « Maîtriser, décarboner, rénover, recycler : comment faire face à la crise énergétique ? » ; le Cahier repères n° 96 Construire et réhabiliter avec le végétal, co-édité par VALHOR et l'USH a été présenté en ouverture de la séquence « Végétaliser le patrimoine ». VALHOR était présente également sur H'Expo, salon adossé au congrès.



### CITÉS VERTES EUROPE

L'ENA - European Nurserystock Association - bénéficiaire du soutien financier de l'Union européenne pour la conduite d'actions B2B, dans le cadre du programme « Plus de cités vertes en Europe », sur trois ans de 2021 à 2023 qui s'inscrit dans la continuité du programme 2018-2020.

13 pays participent à ce programme : France, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède.

Pour la France, c'est VALHOR qui met en œuvre les actions soutenues par l'Europe. Celles-ci sont identifiées par le logo *Enjoy it's from Europe*, qui est la signature des programmes de promotion des produits agricoles de l'Union européenne.



## Action cœur de ville

VALHOR a fourni à l'ANCT des éléments de fond sur le rôle fondamental du végétal et du paysage dans la construction et la rénovation de la ville.

VALHOR est partenaire de l'ANCT dans le cadre du déploiement des programmes



## Partenariat avec l'AMF



Catherine Muller offre un bouquet à la Première ministre au nom de VALHOR.

104<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France de l'AMF : Place au végétal !

Dans le cadre du partenariat confirmé avec l'AMF, VALHOR présente au congrès des maires a donné de la visibilité à la filière par la distribution à près de 10 000 élus congressistes des outils de communication Cité Verte renouvelés - brochure Les essentiels, sachets de graines -, un hors-série Lettre Cité Verte dédié au végétal dans la planification urbaine, et par une animation florale sur la place du village du congrès avec Benoit Barbin, champion de la Coupe de France des fleuristes 2022, rappelant combien les commerces de proximité jouent un rôle indispensable au cœur des villes et villages.



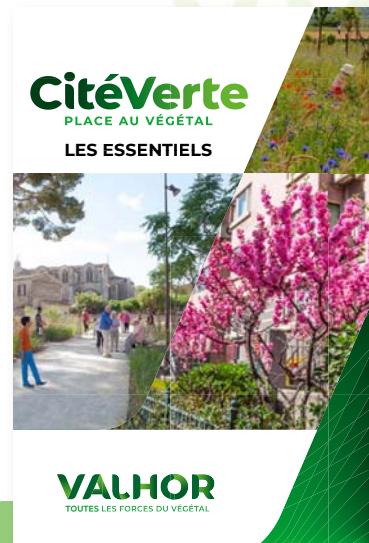
DES OUTILS À TÉLÉCHARGER  
sur « Mon Espace Pro »  
[www.espacepro.valhor.fr](http://www.espacepro.valhor.fr)

Action cœur de ville qui vient d'être prolongé jusqu'en 2026 avec un rôle renforcé pour la nature en ville. Il en est de même pour le programme Petites villes de demain qui s'adresse à 1 644 petites villes.

 Ensemble, contribuons au changement de modèle qui s'impose : construisons la ville avec la nature et non pas à la place de la nature ! 

Jean-Marc Bouillon

Président du Comité de filière Paysage



**Cité Verte**  
PLACE AU VÉGÉTAL  
LES ESSENTIELS

**VALHOR**  
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

### LES ESSENTIELS

Le fascicule, à vocation très didactique, explique en 10 points comment le végétal apporte des solutions durables et moins coûteuses aux phénomènes auxquels sont exposées nos villes (pollutions, inondations, îlots de chaleur).

## France Ville Durable - Villes durables en actions

Afin de valoriser les pratiques des professionnels du végétal – planification, approvisionnement en végétaux, réalisation de projets et gestion de la nature en ville dans le temps – VALHOR est membre de

France Ville Durable et contribue à ses actions, notamment la nouvelle édition de Villes durables en actions, organisée le 16 septembre 2022 à Dunkerque où intervenait Jean-Marc Bouillon.

## Cycle d'émissions Ville Nature



VALHOR met en oeuvre les actions de Cités Vertes Europe en France. Dans ce cadre un cycle d'émissions sur webradio (Radio Immo, Radio Territoria), ciblant les élus et la promotion immobilière, donne la parole aux professionnels et à des experts, témoins, praticiens de la fabrication de la ville.

- 1 plateau dans le cadre du Salon des Maires et des collectivités locales à Paris le 24 novembre 2022 : Public et privé, unis pour plus de nature en commun
- 5 plateaux ont été organisés les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2023 à Jardins, jardin :
  - À l'ombre des arbres, bien planter la ville pour demain,

De

**15 000 à 20 000**  
ÉCOUTES OU TÉLÉCHARGEMENTS  
PAR ÉMISSION

Source : Google Analytics pour webradio



– Les sols et l'eau, socle invisible et indispensable à l'adaptation des villes au changement climatique,  
– Végétal et digital : les nouvelles approches et les nouveaux visages des paysages urbains,  
– Végétal, animal, faune et flore : les jardins urbains, ressources pour une ville animale.  
– Jardins urbains : artificialisation ou renaturation ? Comment concilier sobriété foncière, densification, respect de la biodiversité et adaptation ?

## PROGRAMME D'Actions

# Fédérer et renforcer le dialogue entre les organisations professionnelles

**VALHOR**  
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

L'Interprofession française  
de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

## NOS MISSIONS

VALHOR assure le développement et la promotion  
du secteur horticole dans l'ensemble de la chaîne de valeur  
pour les végétaux d'ornements.

Elle contribue à la mission de l'interprofession  
de l'horticulture et du paysage : servir le potentiel économique  
du secteur et contribuer aux entreprises dans le respect  
des intérêts et de la sécurité sociale des professionnels  
et la promotion des métiers.

Diffuser des données économiques de la filière  
et accompagner les acteurs dans la construction  
de filières et de renforcer le dialogue  
entre les organisations professionnelles et les entreprises.

www.valhor.fr

Val

Comment obtenir  
un label ?

## VALHOR VOUS ACCOMPAGNE

L'interprofession est au service des  
professionnelles de la filière végétale pour  
développer leurs activités et faire évoluer  
leur image.



**Travailler en concertation avec les organisations professionnelles et porter les intérêts de la filière. Faire connaître les projets interprofessionnels pour permettre aux professionnels de s'approprier les actions.**

## PORTE LES INTÉRÊTS DE LA FILIÈRE

### Salons et événements pro

La participation de VALHOR aux événements professionnels permet de créer des synergies entre acteurs privés, publics et entreprises du végétal, de faciliter les échanges avec les donneurs d'ordre et de promouvoir le végétal et le

#### Salon du végétal

L'Interprofession était partenaire de l'édition 2022 du Salon du végétal (13-15 septembre 2022) organisé par Destination Angers sous le mandat du Bureau horticole régional. Les professionnels ont pu échanger sur les dernières actions engagées lors de deux tables rondes, l'une sur l'écoconception et le recyclage des pots horticoles et l'autre sur l'optimisation de la logistique.

#### Novaflor

Organisé par Tours-Evènements, sous le mandat de la C2F, les 18 et 19 septembre 2022, ce salon a permis à 1 500 professionnels de la fleur représentant plus de 470 enseignes de découvrir les tendances et les nouveautés techniques et de mettre en avant la créativité des professionnels auprès de 930 visiteurs grand public.

#### FlorEvent

C'est le salon référent des professionnels du végétal et de la décoration. Plus de 70 exposants - grossistes, fabricants, producteurs et prestataires de services - ont rencontré professionnels du secteur

recours aux professionnels de la filière. Ce fut à chaque fois l'occasion d'aller à la rencontre des ressortissants et de présenter la nouvelle identité de VALHOR, son nouveau site internet et « Mon Espace Pro » dédié aux professionnels.



#### VALHOR EST PARTENAIRE EXCLUSIF DU CONCOURS INNOVERT

La dynamique d'innovation horticole est essentielle à la bonne santé de la filière. Le concours Innovert en est la vitrine. Les lauréats 2022 sont *Basilic Prospera* par Ducretett (horticulture) et *Lonicera x Marinella* par Laforet Jeunes Plants (pépinière), *Growco* par Klasmann-Deilmann France et *Buxor* par Iftech pour les catégories produits et services.

floral et végétal. VALHOR était présente aux côtés de la FFAF et a mis en avant la décoration florale sur le stand réalisée par Julian Tonnellier, Meilleur Ouvrier de France.

## Graines d'Or

La soirée des trophées Graines d'Or réunit chaque année le commerce du jardin et des animaux de compagnie et valorise les enseignes et les professionnels de la distribution. Le 1<sup>er</sup> décembre 2022 fut l'occasion pour VALHOR, partenaire de l'événement, de mettre en avant son action auprès des acteurs du marché jardin.



Catherine Muller remet le Trophée Végétal à Carole Fischel-Guizard, InVivo retail service.

## L'information aux professionnels, notre priorité

### Mon Espace Pro

En se connectant à « Mon Espace Pro » via le site valhor.fr, les chefs d'entreprises de la filière et leurs collaborateurs disposent d'informations exclusives, peuvent télécharger des outils (kits techniques, kits de communication, chiffres et tendances) et

ont accès à un annuaire. Cet espace privé est un espace collaboratif où ils peuvent également gérer leurs factures, leurs cotisations et leur abonnement aux newsletters.

Une nouvelle version de « Mon Espace Pro » est en préparation pour 2024.

### Newsletters

Des newsletters sont envoyées régulièrement aux professionnels et aux acteurs de la filière du végétal.

- VALHOR INFO détaille les actualités et les actions de l'Interprofession : projets structurants de la filière, soutien aux travaux de recherche et d'innovation, actions de communication ou encore études menées par VALHOR.
- VALHOR EN VEILLE, newsletter d'informations économiques et de tendances

sociétales, rend compte de la veille et des tendances en France et à l'étranger.

- La Lettre Cité Verte avise des arguments, conseils, témoignages, projets ou événements pour replacer le végétal au cœur des espaces de vie.



S'INFORMER AVEC  
les newsletters de VALHOR  
[www.valhor.fr/newsletters](http://www.valhor.fr/newsletters)

### Réseaux sociaux

- Le compte LinkedIn VALHOR partage les actualités et les actions menées par VALHOR.
- Le compte Twitter @val\_hor apporte une information brève sur les actualités de la filière à un large public de professionnels, d'acteurs institutionnels ou de journalistes. Ce support d'information permet de relayer les initiatives conduites avec des

partenaires agissant en faveur du développement de la filière du végétal.

- YouTube permet de diffuser des supports vidéos auprès des professionnels, relayer les replays des webinaires de l'Interprofession mais également de pouvoir partager les vidéos récapitulatives des événements de la filière.

# INFLUENCE ET NOTORIÉTÉ DE LA FILIÈRE

## À l'échelle régionale

### Rencontres du Paysage Urbain

VALHOR a soutenu le Collectif interprofessionnel régional initié par l'UneP Nouvelle-Aquitaine avec ses partenaires des délégations régionales de VERDIR et de la FFP, dans l'organisation de cette 6<sup>e</sup> édition sur le thème « L'arbre en ville, du désir à la réalité », le 25 novembre 2022. L'objectif était de promouvoir le végétal comme une solution à prioriser pour adapter l'espace urbain au changement climatique et réduire son impact sur la biodiversité, le transformer durablement, et accompagner les collectivités territoriales dans une renaturation de qualité.



### Capitole Végétal

VALHOR a soutenu le Collectif interprofessionnel régional initié par l'UNEP Occitanie avec ses partenaires des délégations régionales de la FFAF, de la FFP et de VERDIR, dans la mise en œuvre de Capitole Végétal le 16 octobre 2022 afin de valoriser les métiers du végétal auprès du grand public, des élus locaux et des services d'espaces verts.

### Végétal au haras

VALHOR a soutenu l'association Les fleuristes de Vendée et ses partenaires de la FFAF et de VERDIR dans l'organisation de la troisième édition de Végétal au haras du 21 au 23 avril 2023 à la Roche-sur-Yon. Cet événement a permis de valoriser les métiers du végétal, notamment de fleuriste, auprès du grand public et de promouvoir l'excellence des métiers par l'organisation de concours sélectif pour la Coupe de France des fleuristes.

## À l'échelle nationale

### Eau - sécheresse

Dès la fin juillet 2022, lors de sa première rencontre avec Marc Fesneau, alors nouvellement nommé ministre de l'Agriculture, la présidente de VALHOR a soulevé la problématique de l'usage de l'eau et exprimé la nécessité de prendre en compte les spécificités de la filière. Depuis, l'action de VALHOR s'est poursuivie auprès du Gouvernement lors des différentes rencontres avec le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire émaillées tout au long de l'année, et s'est intensifiée après l'annonce du « plan eau » fin mars

2023 auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires avec l'envoi d'une note de position le 7 avril et de nombreux échanges avec le cabinet ministériel. En parallèle, des actions ont été menées auprès des parlementaires, lors d'auditions à l'Assemblée nationale ou au Sénat ; lors de rencontres organisées par VALHOR au Salon de l'agriculture (2 mars 2023) ; à Jardins, jardin (31 mai 2023). L'Interprofession n'a cessé de militer, en soutien des démarches accomplies par les fédérations professionnelles, pour la prise

en compte de la filière du végétal – de la production à la distribution ; de la production à la plantation – dans les politiques publiques de gestion et d'usage de l'eau.

Les usages dérogatoires au bénéfice des professionnels de la filière inscrits au sein du Guide Sécheresse<sup>1</sup> en sont une traduction directe. Bien que marqueur important de la reconnaissance de la filière, ces premiers

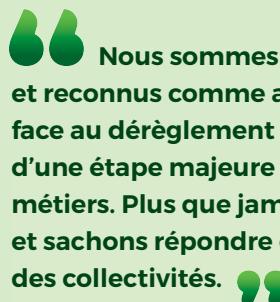
jalons doivent être complétés et renforcés. Ainsi, le travail va se poursuivre pour faire reconnaître les besoins des entreprises quant à l'usage de l'eau dans leur activité et les solutions qu'elles apportent dans la gestion de l'eau sur les territoires.

<sup>1</sup> Guide relatif à la « Mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse » donnant les orientations que doivent respecter les arrêtés cadre préfectoraux afférents.

### Fonds de renaturation des villes et des villages

Le Gouvernement a annoncé le 14 juin 2022 le lancement d'un programme de renaturation des villes, doté d'un fonds de 500 millions d'euros. L'objectif est de cofinancer des solutions d'adaptation au changement climatique, fondées sur la présence de la nature en ville.

Cette annonce conforte VALHOR dans son action à destination des institutions et des collectivités, notamment avec Cité Verte qui, face aux enjeux du dérèglement climatique, milite pour valoriser la vision d'une véritable ville nature, durable, saine, harmonieuse, résiliente et fertile pour l'amélioration du cadre de vie grâce au



**Nous sommes aujourd'hui entendus et reconnus comme acteurs incontournables face au dérèglement climatique. Il s'agit d'une étape majeure pour l'ensemble de nos métiers. Plus que jamais, engageons-nous et sachons répondre ensemble à l'appel des collectivités.**

**Catherine Muller**  
Présidente de VALHOR

végétal. Ce sujet a d'ailleurs été soulevé auprès de Marc Fesneau lors des différentes rencontres avec l'Interprofession.

### Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

La Loi Climat et résilience a retenu le principe du Zéro Artificialisation Nette à échéance de 2050 et a défini une trajectoire pour atteindre cet objectif. VALHOR a fait part de ses interrogations lors de la phase de consultation pour la sortie du décret en arguant du fait qu'aucune place n'était laissée aux sols perméables. À son arrivée le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Christophe Béchu a suspendu le projet de décret et s'en est remis à l'initiative d'une proposition de loi du Sénat. À la faveur du débat parlementaire

à l'Assemblée nationale, VALHOR a pu faire valoir auprès des députés d'une part et du cabinet du ministre d'autre part la nécessité de ne pas comptabiliser les espaces verts et de nature dans les zones artificialisées pour garantir la pérennité de leurs usages et permettre les aménagements nécessaires à plus de nature en ville dans un contexte de densification urbaine. Et cela en cohérence avec la feuille de route de la Première ministre visant à offrir à chaque concitoyen un espace de nature à moins de 15 minutes de son domicile.

### Impact du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)

En parallèle de l'action d'influence dans les territoires conduite par l'UneP-Les Entreprises du Paysage, l'Interprofession mène une action de sensibilisation auprès

du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires sur les difficultés rencontrées par les professionnels du végétal dans le cadre

de la mise en place des ZFE-m. En effet, l'accès aux 42 agglomérations de plus de 150 000 habitants pour les véhicules transportant des végétaux – c'est à dire des produits périssables – est indispensable pour contribuer à la renaturation des villes. Une demande

d'exemption nationale à titre temporaire au regard du caractère périssable des produits a été adressée et reste en attente de réponse à ce jour. VALHOR a néanmoins été intégrée en juin 2023 à la concertation nationale sur l'acceptabilité et l'harmonisation des ZFE-m.

### **Assises de la traçabilité de la fleur coupée**

Avec le soutien de VALHOR, l'Union Nationale des Fleuristes a organisé à Paris et en ligne, le 3 octobre 2022, les premières Assises de la traçabilité en réunissant grossistes, producteurs, importateurs et fleuristes autour de tables

rondes thématiques. L'enjeu est majeur pour la filière qui doit répondre aux évolutions sociétales et aux attentes des consommateurs notamment en matière de provenance des fleurs.

### **La reconnaissance des organisations de producteurs en horticulture**

En soutien aux actions menées par les familles de la production et notamment Felcoop, VALHOR oeuvre depuis plusieurs années à permettre aux organisations de producteurs (OP) horticoles d'accéder aux soutiens financiers de la PAC dans le cadre des programmes opérationnels. Pour cela, la reconnaissance en tant qu'OP doit être établie par un texte réglementaire qui en fixe le cadre et les conditions. Lors de l'assemblée générale

en octobre 2022, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire avait annoncé la publication prochaine d'un décret qui finalement est paru le 15 mars 2023 (décret n° 2023-181). Depuis, avec les services du ministère, les familles de la production participent à la déclinaison du mécanisme des programmes opérationnels auprès des OP horticoles en parfaite collaboration avec VALHOR.

### **Relations contractuelles au sein de la filière - EGAlim 2**

VALHOR avait constaté que le cadre imposé par la loi EGAlim 2<sup>1</sup> était inadapté à la filière du végétal qui comporte une grande variété de produits, de modes de production et de circuits de commercialisation. Suite à sa demande en février 2022, l'Interprofession a obtenu une dérogation entérinée par le décret n°2022-1668 du 26 décembre 2022. Toute vente de plantes vivantes et autres produits de la floriculture entre un producteur (horticulteur, pépiniériste) et son premier acheteur est donc exonérée de l'obligation de disposer d'un contrat écrit pour une durée minimale de trois ans. Pour autant, l'Interprofession estime qu'un cadre aux relations contractuelles au sein de la filière

doit être proposé aux entreprises. Dans cet état d'esprit, un contrat-type et un guide de la contractualisation sont en cours d'élaboration. Ces documents intégreront les nouvelles dispositions relatives à la question de la logistique, telles qu'applicables depuis l'entrée en vigueur de la loi Descrozailles<sup>2</sup> le 30 mars 2023.

<sup>1</sup>La loi EGAlim2 ou « loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » (loi n°2021-1357 du 18 octobre 2021) impose la contractualisation écrite obligatoire d'une durée minimale de 3 ans pour tout contrat de vente entre le producteur et son premier acheteur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<sup>2</sup>Loi n° 2023-221 du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs.

## Favoriser l'éco-conception, la collecte et le recyclage des pots horticoles ménagers

En matière de gestion de fin de vie des emballages, VALHOR mène des travaux sur les pots horticoles « ménagers ». En effet, de nombreux pots horticoles sont des « emballages ménagers » car ils finissent chez le consommateur qui les jette (en cela, ces pots se distinguent des pots horticoles « professionnels »). Dès lors, ces pots « ménagers » doivent intégrer la filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des emballages ménagers et sont collectables par le Service Public de Gestion des Déchets. Le manque de lisibilité des consignes de tri définies par les collectivités locales, les nécessaires adaptations liées à l'application de l'info-tri ont incité VALHOR à mener une action auprès de l'Association des maires de France et de deux éco-organismes en charge de la collecte et du tri des emballages ménagers – CITEO et ADELPHÉ.

Ce travail a abouti le 22 juin 2023 à la signature d'une charte nationale avec ces acteurs qui fixe comme objectif de diminuer l'impact environnemental des



pots horticoles ménagers plastiques, du début jusqu'à la fin de leur vie, avec 5 engagements structurants d'ici fin 2024 : clarifier les différentes segmentations de pots horticoles au regard des filières REP ; rendre effectif le recyclage des pots horticoles ; identifier la meilleure solution de collecte (bac de tri des emballages ménagers ou collecte spécifique) ; promouvoir l'adaptation des nouvelles règles de tri aux spécificités de la filière ; sensibiliser les acteurs à l'objectif de recyclabilité des pots horticoles.

Forts de ces engagements, CITEO et VALHOR ont d'ores et déjà lancé une étude relative aux solutions de collecte spécifique des pots horticoles ménagers. Les résultats sont attendus au printemps 2024.

Douze journalistes ont participé le 27 septembre 2022 à un voyage de presse qui valorisait la culture du sapin de Noël du Morvan et mettait en avant la future IGP.

L'opération Sapin de Noël à l'Élysée a également été reconduite. L'installation et la décoration du sapin de la Présidence de la République dans la cour d'honneur du palais de l'Élysée est un symbole fort de reconnaissance de toute la filière française du végétal. Cet événement emblématique vise, par le relais des médias, à sensibiliser le grand public à l'achat du sapin naturel à l'occasion des fêtes de fin d'année. C'est aussi un moment choisi pour les responsables professionnels de la filière d'un réel échange avec le Président de la République toujours à l'écoute des questions de la filière.

<sup>1</sup> Association Française du Sapin de Noël Naturel.



## Sapin de Noël naturel

VALHOR et l'AFSNN<sup>1</sup> ont mené une campagne de promotion conjointe sur le sapin de Noël naturel issu de modes de culture raisonnés.

## À l'échelle internationale

### VALHOR, membre de l'ENA, Union fleurs et AIPH

VALHOR est membre de plusieurs associations internationales qui œuvrent comme elle en faveur du développement de la filière et de la défense de ses intérêts : l'European Nurserystock Association (ENA), Union Fleurs, AIPH. Concrètement,

l'Interprofession suit ou participe aux travaux conduits par ces organisations internationales qui travaillent sur des thématiques diverses : suivi de la situation économique de la filière, santé du végétal, promotion du végétal en ville, etc.

### VALHOR, nouveau membre de la FSI

En cohérence avec l'engagement environnemental de la filière horticole française, VALHOR a adhéré en 2023 à la Floriculture Sustainability Initiative et souscrit à l'objectif FSI2025 afin d'atteindre 90% de plantes commercialisées produites de manière durable d'ici moins de 3 ans. L'Interprofession œuvre donc depuis plusieurs mois à inclure au FSI Basket of standards la certification sociale et environnementale française de la filière horticole Plante Bleue.

En parallèle, VALHOR reste attentive aux travaux soutenus par la FSI dans le cadre du projet FloriPEFCR<sup>2</sup> qui ont pour but de développer une méthode internationale harmonisée pour le calcul de l'empreinte environnementale des végétaux d'ornement proposés à la vente. Une



opportunité d'échanges et de progrès pour la filière du végétal et ses partenaires du secteur de la Recherche et de l'Innovation déjà engagés sur le sujet.

<sup>2</sup> Floriculture Product Environmental Footprint Category Rules.

### RELATIONS PRESSE

Tout au long de l'année, VALHOR tient informées la presse professionnelle et la presse grand public des actions qu'elle mène et des prises de positions qu'elle porte pour :

- augmenter sa visibilité et celle des métiers qu'elle représente,
- renforcer sa crédibilité auprès des décideurs et des pouvoirs publics,
- gagner en notoriété afin de multiplier les opportunités de la filière au niveau local, national et institutionnel.

**La Floriculture Sustainability Initiative (FSI) vise à diminuer l'impact environnemental de la production et de la distribution des fleurs et plantes ornementales. Créé en 2013, ce consortium international regroupe aujourd'hui 80 membres. Le FSI Basket of standards a été mis en place pour cartographier les normes en vigueur dans le secteur horticole, les rendre totalement transparentes sur la base des critères ESG (environnement, social et gouvernance).**



# DIALOGUER, DÉCIDER ET S'ENGAGER COLLECTIVEMENT

## VALHOR, l'union des organisations professionnelles

L'Interprofession est constituée des organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production, de la distribution et du commerce horticoles, ainsi que du paysage et du jardin.

Les dix organisations professionnelles, représentées par vingt administrateurs – leur président(e) et son suppléant – sont réparties en 3 collèges :

### COLLÈGE PRODUCTION

Il représente de façon équitable les métiers et entreprises de la production.



Fédération Française  
Coopération Fruitière  
Légumière Horticole  
Christophe Thibault  
et Mikaël Mercier



Fédération Nationale  
des Producteurs  
de l'Horticulture et  
des Pépinières  
Marie Levaux  
et Véronique Brun



Union Française  
des Semenciers  
Jean-Marc Lecourt  
et Gilles Ravot



Coordination  
Rurale Union  
Nationale  
Max Bauer  
et Pascal Curti

### COLLÈGE PAYSAGE

Il représente de façon équitable les métiers et entreprises du paysage et du jardin, sur les plans de la conception, de la réalisation et de l'entretien.



Union Nationale des  
Entreprises du Paysage  
Laurent Bizot  
et Vincent Adeline



Fédération Française  
du Paysage  
Henri Bava et  
Jean-Marc Bouillon

### COLLÈGE COMMERCE

Il représente de façon équitable toutes les formes de commercialisation et de distribution horticoles.



Jardineries  
& Animaleries  
de France  
Benjamin Dejardin  
et François Pauly



Fédération Française  
des Artisans  
Fleuristes  
Farell Legendre et  
Françoise Liévin



Fédération nationale  
des Grossistes en  
Fleurs et Plantes  
Roland de Boissieu  
et Élodie Baeten

FLORALISA

Association des  
libres-services  
agricoles  
Stéphane Frisson et  
Laurent Labattut

Le 15 avril 2021, les présidents des dix fédérations ont signé l'accord interprofessionnel de financement du programme d'actions triennal. Selon la procédure fixée aux articles L.632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, une demande d'extension a été formulée auprès des pouvoirs publics.

L'accord interprofessionnel actuel porte sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024. L'arrêté interministériel d'extension de l'accord interprofessionnel de financement (2021-2024) a été publié au Journal Officiel le 9 octobre 2021. Cette extension rend les mesures prévues à l'accord – la déclaration d'activités et le paiement de la cotisation – obligatoires à tout professionnel exerçant tout ou partie de son activité, de manière permanente ou occasionnelle, dans le domaine de l'horticulture, de la fleuristerie ou du paysage.

## Une gouvernance assurée par des professionnels engagés

**Le conseil d'administration, le bureau et l'assemblée générale sont les instances de gouvernance dont dispose VALHOR pour réaliser ses missions, telles qu'elles sont fixées par la loi, et atteindre les objectifs définis par les 10 organisations professionnelles membres au sein du programme triennal 2021-2024, financé par l'accord interprofessionnel de financement 2021-2024.**

Le conseil d'administration décide, tandis que le bureau met en œuvre les actions de chacune des missions. L'assemblée générale, avec ses 81 délégués désignés par les 10 organisations professionnelles, assure le contrôle de l'activité et des comptes.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CŒUR DES DÉCISIONS



Les présidents des dix organisations professionnelles aux côtés de Catherine Muller, présidente de VALHOR. De gauche à droite : Max Bauer (CR), Jean-Marc Lecourt (UFS), Henri Bava remplacé par Jean-Marc Bouillon (FFP), Benjamin Dejardin (JAF), Stéphane Frisson (Floralisa), Christophe Thibault (Felcoop), Catherine Muller (présidente de VALHOR), Marie Levaux (VERDIR), Laurent Bizot (UneP), Roland de Boissieu (FGFP) et Farell Legendre (FFAF).

Les dix présidents des organisations professionnelles et leur suppléant définissent la stratégie interprofessionnelle, arrêtent et approuvent les accords interprofessionnels, décident des actions à conduire, suivent et contrôlent leur exécution, approuvent les budgets annuels et désignent des représentants professionnels au sein de groupes de travail ou de commissions interprofessionnelles thématiques.

#### LES 5 MISSIONS DE VALHOR

**Au service des professionnels du végétal, les 5 missions structurent un programme d'actions collectives triennal déclinées en 18 objectifs :**

- Développer le potentiel économique, notamment par la certification, la qualification et la labellisation des entreprises dans le respect de la protection de l'environnement.
- Répondre aux enjeux sanitaires du végétal, améliorer la qualité des produits et l'offre de services, notamment en favorisant l'innovation et la recherche.
- Favoriser la connaissance de la production et du marché pour permettre l'adaptation de l'offre à la demande.
- Promouvoir le végétal, le savoir-faire des professionnels, la richesse des métiers de la filière et leur excellence, et attirer de nouveaux talents.
- Fédérer et renforcer le dialogue entre les organisations professionnelles pour porter les intérêts de la filière.

Lors de sa mise en place en octobre 2021, le conseil d'administration a construit son programme triennal autour de cinq objectifs stratégiques :

- Assurer la notoriété et la reconnaissance de la filière et de l'activité de 52 000 entreprises qui rassemblent quelque 186 000 professionnels du végétal,
- Développer l'attractivité des métiers et susciter des vocations,

- Repenser le végétal au cœur des territoires pour contribuer à améliorer la ville de demain,
- Anticiper les nouveaux comportements des consommateurs pour mieux les satisfaire,
- Poursuivre les relations avec nos homologues européens.



À LIRE LA BROCHURE  
CORPORATE VALHOR  
sur [valhor.fr](http://valhor.fr)

## LE BUREAU AGIT

Le bureau, présidé par Catherine Muller, est composé de six professionnels élus par le conseil d'administration à raison de deux représentants par collège choisis parmi les délégués de l'assemblée générale. Le bureau met en œuvre le plan d'action délibéré par le conseil d'administration.

Il confie l'exécution des actions à la délégation générale de VALHOR et en assure le contrôle.

Depuis le 6 avril 2023, Dominique Laureau remplace Catherine Jousse en qualité de vice-président (collège Commercialisation).



De gauche à droite : Michel Audouy (secrétaire général, collège Paysage), Pascal Mutel (vice-président, collège Commercialisation), Nicolas Leroy (vice-président, collège Paysage), Catherine Muller (présidente de VALHOR), Olli Ottenwaelder (trésorier, collège Production), Dominique Laureau (vice-président, collège Commercialisation), Jean-Sébastien Griffaton (vice-président, collège Production).

## FONCTIONNEMENT



Le conseil d'administration et le bureau s'appuient sur deux comités de filière, ainsi que sur le travail des commissions interprofessionnelles thématiques et des groupes de travail par action. Ils sont ouverts

à tous les professionnels désignés par l'organisation professionnelle dont ils sont membres. Engagés au service de tous, plus de cent professionnels bénévoles élaborent et pilotent les actions.

### Les groupes de travail

Ainsi 19 groupes de travail ont veillé tout au long de la période juin 2022 à juin 2023 à la bonne réalisation de plus de 70 actions qui constituent le programme d'actions de VALHOR.

### Les comités de filière

Les comités de filière abordent les enjeux stratégiques propres aux secteurs de la commercialisation ou du paysage avec le concours des organisations du collège Production. Leurs travaux concernent les sujets propres à deux collèges pour peu que le troisième collège ne s'y oppose pas.

- Le comité de filière Commercialisation regroupe les présidents des fédérations professionnelles des collèges Production et Commercialisation.
- Le comité de filière Paysage regroupe les présidents des fédérations professionnelles des collèges Production et Paysage.

### La délégation générale

Aux côtés des professionnels, la délégation générale – une équipe de collaborateurs permanents – assure la mise en œuvre et le suivi opérationnel du programme d'actions, sous le contrôle du bureau. Suite à la croissance des missions et des enjeux auxquels doit et devra faire face la filière, quatre collaborateurs sont venus renforcer l'équipe. Cette équipe est placée sous la conduite d'un délégué général nommé par le conseil d'administration.

---

**19**

**GROUPES DE TRAVAIL**

**2**

**COMITÉS DE FILIÈRE**

Plus de

**100**

**PROFESSIONNELS BÉNÉVOLES**

---

# LA FORCE D'UNE FILIÈRE ET DE SES ACTIONS COLLECTIVES

## Cotisations

### Le financement des actions collectives

**Dans le respect de l'accord interprofessionnel de financement 2021-2024 rendu obligatoire par arrêté interministériel du 4 octobre 2021, tous les professionnels du végétal sont appelés à cotiser chaque année.**

Deux organismes sont chargés par VALHOR d'effectuer la collecte de la cotisation :

- La CCMSA pour les professionnels relevant des collèges Production et Paysage
- Intrum Corporate pour les professionnels relevant du collège Commercialisation, ainsi que pour les paysagistes-concepteurs et certains établissements spécifiques des collèges Production et Paysage.

En 2021, VALHOR a décidé d'anticiper l'obligation de dématérialisation des factures. Désormais les professionnels du collège Commerce ainsi que ceux des collèges Production et Paysage déclarant leurs cotisations via la DSN (Déclaration Sociale Nominative) peuvent télécharger directement leur facture sur leur Espace Pro, dans l'onglet « Factures de cotisation ».

#### **Pour les professionnels relevant du collège Commerce et pour les paysagistes concepteurs**

L'onglet « Factures de cotisation » leur donne un accès aux différents moyens de paiement et, en cas de besoin, leur permet de poser des questions à VALHOR ou à Intrum Corporate.

#### **Pour les professionnels dépendant de la MSA et déclarant via la DSN**

Leur facture d'appel de cotisation est disponible sur leur Espace Pro. Ils ont la

possibilité d'y poser des questions à VALHOR. En revanche, les professionnels ne peuvent payer par le biais de l'Espace Pro et doivent obligatoirement déclarer et régler leurs cotisations par la DSN.

#### **Pour les professionnels relevant de la MSA, mais non rattachés à la DSN**

La procédure d'appel de cotisation reste la même que les années précédentes. Ainsi, la cotisation VALHOR est inscrite dans l'émission annuelle produite par la MSA. Ils sont néanmoins invités à créer leur compte dans l'Espace Pro afin de profiter des autres services mis à leur disposition.

#### **Recouvrement**

Concernant le recouvrement par voie judiciaire, la législation impose de procéder à une tentative de médiation ou de recherche de solution amiable préalablement à toute poursuite devant les tribunaux. VALHOR a chargé les avocats du réseau Intrum Corporate de la représenter lors des recherches de conciliation. Une grande majorité des dossiers en recouvrement se règle à l'amiable entre VALHOR et le professionnel concerné. En cas de poursuite judiciaire, il est nécessaire de rappeler que plus de 98 % des jugements ont été favorables à VALHOR, les autres cas étant encore pendents devant les tribunaux. Ce taux est stable sur les quatre dernières années.



DES OUTILS À TÉLÉCHARGER  
sur « Mon Espace Pro »  
[www.espacepro.valhor.fr](http://www.espacepro.valhor.fr)



# MERCI à nos partenaires qui s'engagent à nos côtés !

**VALHOR s'engage auprès de nombreux partenaires qui agissent pour la valorisation de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.**

## LES RELATIONS AVEC L'ÉTAT : ADMINISTRATIONS ET AGENCES

Soutenu par



### Ministère de tutelle :

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- Ministère de la Santé et de la Prévention
- Ministère de la Culture

- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Ministère de la Transition énergétique



## LES PARTENARIATS AVEC LES TERRITOIRES



## LES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES



## LES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS D'INTERET GENERAL



## LES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES



## ET BIEN D'AUTRES ENCORE.

VALHOR, septembre 2023

Rédaction : VALHOR avec Fabienne Jarry - Mise en page : Marianne Séguin & Cie - Impression : Sprint  
Crédits photos : VALHOR, Catherine de Torquat, Bongrand-sensation !, Ka Wai Ho, Karolina Samborska, GS1 France, VALHOR/Alexandre Bourgois, Container Centralen, Excellence Végétale, GNIS/Benoit Daynes, Syngenta, Plante & Cité/Baptiste Chassaing, VALHOR/Sylvain Barthélémy, VALHOR/Les Victoires du Paysage / J.-M. L'Anton, Empreinte - Bureau de Paysages/Charles Delcourt, VALHOR/Pierre-Yves Brunaud/Pictoretank, Karolina Samborska, Péna Paysage, Pixabay, VALHOR/Shutterstock, VALHOR/istock, VALHOR/Pexels.

Connectons-nous sur [valhor.fr](http://valhor.fr)



**VALHOR**  
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

44 rue d'Alésia  
TSA 41454  
75158 Paris Cedex 14  
Tel : (33)1 53 91 09 09

